

Notice d'information



Hall i - BAL n°16
67 rue Vergniaud
75013 PARIS
☎ 01 48 01 81 51
tourisme@ffrandonnee-idf.fr



Beevouak
Association loi 1901 affiliée à la fédération
française de randonnée sous le n° 10188
30, rue Volant
92000 Paris
www.beevouak.org

Assurance RCP : GROUPAMA
Garantie financière : GROUPAMA 8-10 rue d'Astorg 75008 PARIS

Itinérance créative sur la voie de Chartres

Séjour itinérant Rambouillet- Chartres : du 1er au 2 Avril 2023

La sortie est ouverte à toute personne titulaire de la licence FFRP 2022/2023 avec assurance IRA et à toute autre personne titulaire d'un Pass-découverte valide le 1er et 2 avril.

Nombre de participants : 3 à 5 au maximum

Date : Du 1er au 2 Avril 2023

Déplacements : Transfert le 2 avril au matin du lieu d'hébergement à Epernon au départ de la randonnée à Maintenon en train (ou taxi).

PROGRAMME :

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée

2 jours de randonnée avec dénivelé cumulé positif maximum **de 250m** chaque jour, sans difficulté spécifique hormis le kilométrage. En fonction de la météo le programme peut- être modifié.

Départ (Début du séjour), le 1^{er} avril à 9h00 heures

RV à la gare de Rambouillet à partir de 8h45

Retour (fin du séjour), le 2 avril à 19h30, en gare de Chartres.

RANDONNEES :

- Jour 1 : Rambouillet – Epernon 17 à 21 km environ
- Jour 2 : Maintenon-Chartres 25 km environ

HEBERGEMENT :

Prieuré Saint Thomas

29, Rue du Prieuré St Thomas

BP 80001

28 230 ÉPERNON

Téléphone : 02 37 83 60 01

Le séjour est réservé avec le dîner et le petit déjeuner, et un pique-nique à emporter le 2 avril.

En fonction de la météo ou d'une autre raison imprévisible, le programme pourra être modifié.

COUT DU SEJOUR :

Le coût du séjour est fixé à **170€** par personne, en chambre individuelle avec les repas (sauf le pique-nique du 1^{er} avril).

Ce prix comprend :

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation :: IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051



- L'hébergement en chambre individuelle avec lavabo
- Les lits, draps inclus
- Le diner du 1^{er} avril, le petit déjeuner et le pique-nique du 2 avril
- L'accompagnement des randonnées par un(e) animateur(trice) de l'association Beevouak
- Les ateliers créatifs proposés par un(e) animateur(trice) de l'association Beevouak
- Les taxes de séjour
- Le transfert Epéron- Maintenon (en train ou à défaut en taxi)
- La contribution de l'EIT due à la FFRP et de l'UEIT due au CRRPIDF

Ce prix ne comprend pas :

- Le pique-nique du 1^{er} avril
- Le linge de toilette à emporter
- Les boissons
- Les dépenses personnelles
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

INSCRIPTIONS :

Les préinscriptions sont ouvertes à compter du 25 Janvier sur le site Beevouak.org.

La préinscription sera matérialisée par la saisie d'un formulaire ad-hoc et par le règlement de 51€.

Formulaire de préinscription et paiement en ligne accessible à l'adresse EURL :

<https://beevouak.org/events/itinerance-voie-de-chartres/>

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise à la date du 26 février.

En cas d'annulation, le remboursement de la préinscription sera effectué par l'association Beevouak.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, le Club proposera à chaque préinscrit un Bulletin d'Inscription. Son inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. Le montant de la préinscription sera affecté au règlement du séjour.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive aux assurances individuelles facultatives, au moyen du Bulletin de souscription Assurances disponible en téléchargement à :

<https://beevouak.org/events/itinerance-voie-de-chartres/>

PAIEMENTS :

- Acompte de 51€ à la pré-inscription.
- Prime d'assurances facultatives lors de l'inscription.
- Solde du séjour avant le 10 mars.

Paiement en ligne sur le site de l'association ou éventuellement par chèque à l'ordre de l'association Beevouak adressé au siège de l'association 30, rue Volant 92000 Nanterre.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les déplacements jusqu'au lieu de rendez-vous et pour repartir du lieu fin de séjour sont à la charge de chaque participant

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation :: IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164



Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite avant le 26 février, restitution des sommes versées sans retenue.
- Annulation entre le 27 Février et le 10 mars, restitution des sommes versée avec retenue de 15 euros.
- Annulation postérieure au 10 Mars retenue de 100% du montant total du séjour.

RECOMMANDATIONS :

En cas de nécessité d'un Pass vaccinal, ce dernier doit être valable pendant toute la durée du séjour.

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée pour apprécier pleinement ce séjour.

DIVERS

Conditions générales de vente et la notice sur les assurances sont consultables sur le site beevouak.org à : <https://beevouak.org/events/itinerance-voie-de-chartres/>

Pour plus d'informations, contacter: Bénédicte Labbé-Laurent, contact@demarchescreatives.com,
mob : 06 08 48 84 39

Pour l'association Beevouak, en qualité de président et responsable des séjours, Jean-Michel Fournier

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation :: IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164